

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUN 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, THOMAS, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame ATTEN (*pouvoir à Madame THOMAS*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur VANDENDOOREN*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.

DELIBERATION N° 16 : RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DES VOIRIES DE LA VILLE DE DENAIN - APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT.

- Lot 1 : Travaux d'aménagement et rénovation des voiries de la Ville de Denain.
- Lot 2 : Réparation et entretien des voiries communales.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le marché relatif à la rénovation et l'aménagement des voiries de la ville arrive à son terme le 23 juillet 2022.

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée, conformément aux articles R.2113-1, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-2 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22 avril 2022, au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et sur le site Internet de la ville.

La procédure est désormais dévolue en deux lots ayant des montants minimums et maximums.

En effet, **un décret du 23 août 2021 modifie les dispositions du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres. A compter du 1er janvier 2022, il n'est plus possible d'en conclure sans indiquer de montant maximum.**

■ **Décomposition des lots :**

- **Lot 1 : Travaux d'aménagement et rénovation des voiries de la ville de Denain :**

- Minimum annuel : 150 000 € HT
- Maximum annuel : 2 500 000€ HT

- **Lot 2 – Réparation et entretien des voiries communales :**

- Minimum annuel : 15 000 € HT
- Maximum annuel : 100 000 € HT

Au vu des offres reçues et après analyse,

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 juin 2022, a décidé de retenir :

- **Pour le lot 1** : La société JEAN LEFEBVRE – Agence de Denain – ZA Les Pierres Blanches – rue Louis Petit – 59220 DENAIN.

- **Pour le lot 2** : La société TMG – 39 rue de Tournai – 59199 HERGNIES.

Les marchés sont établis pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** l'acte d'engagement présenté :

- **Pour le lot 1** : Par la Société JEAN LEFEBVRE, pour le marché « *Rénovation et aménagement des voiries de la ville de Denain* ».

- **Pour le lot 2** : Par la société TMG – 39 rue de Tournai – 59199 HERGNIES « *Réparation et entretien des voiries communales* ».

- **D'AUTORISER**, Madame le Maire, à signer les actes d'engagement.

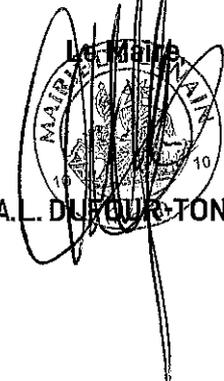
● **D'AUTORISER**, Madame le Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les éventuelles modifications de marché dans la limite de 5 %.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,


A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....